



COMMUNE
D'ORSCHWIHR



CONVOCAATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

Selon l'article L.2122-8, al.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous êtes convoqué(e)s pour l'élection du maire et des adjoints et l'installation du nouveau Conseil municipal de la commune d'ORSCHWIHR. La séance se tiendra le :

SAMEDI 21 MARS 2026 à 9 H 30
Dans la salle des séances de la Mairie

ORDRE DU JOUR

- 1 – Election du maire ;
- 2 – Détermination du nombre d'adjoints ;
- 3 – Elections des adjoints ;
- 4 – Lecture et remise de la charte de l'élu local ;

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Orschwihr, le 16 mars 2026

Le Maire :

Marie-Josée STAENDER



Mairie d'Orschwihr